



Communauté de Communes  
Cœur de Maurienne Arvan



## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JANVIER 2023

LE VINGT-CINQ JANVIER DEUX MILLE VINGT-TROIS, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle Maurice Léard à Jarrier, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MARGUERON.

**Membres présents :** Philippe ROLLET, Jean-Marc DUFRENEY, Nathalie VARNIER, Daniel DA COSTA, Marie-Paule GRANGE, Josiane VIGIER, Dominique JACON, Christian FRAISSARD, Eric FAUJOUR, Michel BONARD, Clarisse SPAGNOL, François ROVASIO, Martine MASSON, José VARESANO, Franck LEFEVRE, Yves DURBET, Danielle BOCHET, Pascal JAMEN, Marielle EDMOND, Bernard COVAREL, Eric VAILLAUT, Jean DIDIER, Christiane HUSTACHE, Patrice FONTAINE, Daniel CROSAZ, Florian PERNET, Jean-Michel MESCAM.

**Membres absents :** Françoise COSTA (procuration Nathalie VARNIER), Félicia AZZARITI (procuration Jean-Marc DUFRENEY), Alain MOREAU (procuration Marie-Paule GRANGE), Nadine CECILLE (procuration Daniel DA COSTA), Chiraze MZATI (procuration Josiane VIGIER), Marie DAUCHY, Mario MANGANO (procuration Clarisse SPAGNOL), Alain NORAZ, Hélène BOIS (procuration Pascal JAMEN), Sophie VERNEY (procuration Marielle EDMOND), Pascal DOMPNIER (procuration Bernard COVAREL), Colette CHARVIN (procuration Eric VAILLAUT), Fabrice BAUDRAY, Sophie MONNOIS (excusée, représentée par Jean-Michel MESCAM)

Agent présent : Nadia LAURENT-OZANNE (CIAS)

Secrétaire de séance : Marie-Paule GRANGE

Conseillers en exercice : 41

Présents : 28

Date de convocation : 19 janvier 2023

Votants : 38

° 20230125	Thème	Délibérations	Décisions : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,	Vote
01	FINANCES	<p>Approbation du Budget Primitif 2023 de l'EPIC Office du Tourisme Montagnicimes</p> <p><i>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</i></p>	<p>- <b>APPROUVE</b> le budget primitif 2023 de l'EPIC « Office de Tourisme Intercommunal Cœur de Maurienne Arvan » adopté par le Comité de direction. Le budget est arrêté à la somme de : 645 430,26 € en fonctionnement, 54 413,20 € en investissement.</p>	<p><b>Unanimité</b>  <b>Votants : 38</b>  <b>Pour : 38</b></p>
02	FINANCES	<p>Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023</p> <p><i>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</i></p>	<p>- <b>ACCEPTE</b> les propositions de Monsieur le Président dans les conditions exposées ci-dessous et l'<b>AUTORISE</b> à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023.</p> <p><b><u>BUDGET PRINCIPAL</u></b></p> <p>Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2022 (hors chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » et les restes à réaliser 2021) = 3 394 287,51 €</p> <p>Conformément aux textes applicables, le conseil communautaire accepte de faire application de cet article à hauteur maximale de 848 571,89 €, soit 25% de 3 394 287,51 €.</p> <p><b><u>BUDGET ANNEXE LOCATIONS IMMOBILIERES</u></b></p> <p>Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2022 (hors chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » et les restes à réaliser 2021) = 13 689 €</p> <p>Conformément aux textes applicables, le conseil communautaire accepte de faire application de cet article à hauteur maximale de 3 422,25 €, soit 25% de 13 689 €.</p> <p><b><u>BUDGET ANNEXE MOBILITE</u></b></p> <p>Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2022 (hors chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » et les restes à réaliser 2021) = 239 686,11 €</p>	<p><b>Unanimité</b>  <b>Votants : 38</b>  <b>Pour : 38</b></p>

			<p>Conformément aux textes applicables, le conseil communautaire accepte de faire application de cet article à hauteur maximale de 59 921,53 €, soit 25% de 239 686,11 €.</p> <p><b><u>BUDGET EAU POTABLE REGROUPANT EAU EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ET EAU EN GESTION DIRECTE</u></b></p> <p>▪ <b><u>EAU EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC</u></b></p> <p>Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2022 (hors chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » et les restes à réaliser 2021) = 468 499 €</p> <p>Conformément aux textes applicables, le conseil communautaire accepte de faire application de cet article à hauteur maximale de 117 124,75 €, soit 25% de 468 499 €.</p> <p>▪ <b><u>EAU EN GESTION DIRECTE</u></b></p> <p>Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2022 (hors chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » et les restes à réaliser 2021) = 253 744,37 €</p> <p>Conformément aux textes applicables, le conseil communautaire accepte de faire application de cet article à hauteur maximale de 63 436,09 €, soit 25% de 253 744,37 €.</p> <p><b><u>BUDGET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)</u></b></p> <p>Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2022 (hors chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » et les restes à réaliser 2021) = 1 450 €</p> <p>Conformément aux textes applicables, le conseil communautaire accepte de faire application de cet article à hauteur maximale de 362,50 €, soit 25% de 1 450 €.</p>	
03	FINANCES	<p><b>Garantie d'emprunt au bénéfice de la Société d'Aménagement de la Savoie – SAS- concernant un prêt pour des travaux sur le bâtiment Cré@pôle</b>  <i>Rapporteur :</i>  <i>Jean-Paul MARGUERON</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>DECIDE</b> d'apporter son cautionnement à l'emprunt d'un montant de 500.000 €, auprès de la Banque Postale pour les besoins de financement liés à une concession (travaux de construction et d'exploitation d'un immeuble de bureaux TIC et du remboursement d'une participation à la 3CMA) ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à ce cautionnement.</li> </ul>	<p><b>Unanimité</b>  <b>Votants : 38</b>  <b>Pour : 38</b></p>

04	RESSOURCES HUMAINES	<p>Indemnité pour frais de transport des fonctions itinérantes de la responsable de l'Unité Administrative et des Affaires Générales et des préventeurs</p> <p><i>Rapporteur : Danielle BOCHET</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>DONNE SON ACCORD</i> à la proposition présentée soit une indemnité forfaitaire pour les agents qui occupent les fonctions de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• responsable de l'Unité Administrative et des Affaires Générales,</li> <li>• préventeurs,</li> </ul> </li> <li>ainsi que les modalités des indemnités pour frais de transport conformément aux dispositions réglementaires ;</li> <li>- <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à exécuter la présente décision ;</li> <li>- <i>PRECISE</i> que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité.</li> </ul>	<p>Unanimité Votants : 38 Pour : 38</p>								
05	COMMERCE	<p>Aide aux commerces – Salon de coiffure « Attitude »</p> <p><i>Rapporteur : Martine MASSON</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>APPROUVE</i> le dossier présenté dans le cadre de la convention signée avec la Région pour la mise en œuvre des aides économiques pour le soutien à l'économie ;</li> <li>- <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à signer la convention attributive de subvention pour le projet détaillé ci-dessous :</li> </ul> <table border="1" data-bbox="1070 676 1919 965" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="width: 25%;">Projet</th> <th style="width: 25%;">Dépense subventionnable</th> <th style="width: 25%;">Subvention Régionale (20 %)</th> <th style="width: 25%;">Subvention de la 3CMA (10%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>« Salon de coiffure Attitude »</td> <td>20 508 € HT</td> <td>4 105 €</td> <td>2 051 €</td> </tr> </tbody> </table>	Projet	Dépense subventionnable	Subvention Régionale (20 %)	Subvention de la 3CMA (10%)	« Salon de coiffure Attitude »	20 508 € HT	4 105 €	2 051 €	<p>Unanimité Votants : 38 Pour : 38</p>
Projet	Dépense subventionnable	Subvention Régionale (20 %)	Subvention de la 3CMA (10%)									
« Salon de coiffure Attitude »	20 508 € HT	4 105 €	2 051 €									
06	COMMERCE	<p>Aide aux commerces – Boulangerie GERBER</p> <p><i>Rapporteur : Martine MASSON</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>APPROUVE</i> le dossier présenté dans le cadre de la convention signée avec la Région pour la mise en œuvre des aides économiques pour le soutien à l'économie ;</li> <li>- <i>AUTORISE</i> le Président à signer la convention attributive de subvention pour le projet détaillé ci-dessous :</li> </ul>	<p>Unanimité Votants : 38 Pour : 38</p>								

			<table border="1"> <thead> <tr> <th>Projet</th> <th>Dépense subventionnable</th> <th>Subvention Régionale (20 %)</th> <th>Subvention de la 3CMA (10%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>« Matériel professionnel pour la boulangerie F&amp;M GERBER »</td> <td>19 606 € HT</td> <td>3 921 €</td> <td>1 960 €</td> </tr> </tbody> </table>	Projet	Dépense subventionnable	Subvention Régionale (20 %)	Subvention de la 3CMA (10%)	« Matériel professionnel pour la boulangerie F&M GERBER »	19 606 € HT	3 921 €	1 960 €	
Projet	Dépense subventionnable	Subvention Régionale (20 %)	Subvention de la 3CMA (10%)									
« Matériel professionnel pour la boulangerie F&M GERBER »	19 606 € HT	3 921 €	1 960 €									
07	<b>SENTIERS</b>	<p><b>Création de Sentiers thématiques – « Les Aventures de Beaunie »</b></p> <p><i>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</i></p>	<p>– <b>APPROUVE</b> le projet de sentiers thématiques des « Aventures de Beaunie » sur les trois sentiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le sentier des Ardoisiers à Saint-Julien-Montdenis, avec un thème sur l'ardoise et le métier d'ardoisier ;</li> <li>• Le sentier du Berceau de la maison de Savoie / La Tour de Bérold à La Tour-en-Maurienne, avec un thème sur les maisons de Savoie et les chevaliers ;</li> <li>• La Promenade Savoyarde de Découverte (PSD) des Aiguilles d'Arves à Albiez-Montrond, avec un thème sur les métiers et les témoignages de bergers, agriculteurs, alpinistes, guides et conteurs, dans la continuité des aménagements réalisés pour la PSD (proposition d'une offre adaptée pour les enfants).</li> </ul> <p>– <b>AUTORISE</b> Monsieur le Président à répondre à l'Appel à projet du Département et à signer tout document s'y rapportant.</p>	<p><b>Unanimité</b>  <b>Votants : 38</b>  <b>Pour : 38</b></p>								
08	<b>HABITAT</b>	<p><b>Convention d'objectifs 2023 entre l'association SOLIHA Isère Savoie et la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan</b></p> <p><i>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</i></p>	<p>– <b>APPROUVE</b> la démarche et le projet de convention d'objectifs et de moyens avec l'association SOLIHA Isère Savoie ;</p> <p>– <b>AUTORISE</b> le Président à signer la convention correspondante ainsi que tout avenant éventuel à intervenir ;</p> <p>– <b>PRECISE</b> que les crédits sont inscrits au budget de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan.</p>	<p><b>Unanimité</b>  <b>Votants : 38</b>  <b>Pour : 38</b></p>								

09	COMMUNICATION	<p>Convention de partenariat entre la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et la société Tunnel Euralpin Lyon-Turin (TELT) pour Maurienne TV</p> <p><i>Rapporteur :</i> Jean-Paul MARGUERON</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>APPROUVE</b> le renouvellement du contrat de partenariat entre la Société Tunnel Euralpin Lyon-Turin et la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> Monsieur le Président à signer le contrat suscité et toutes les pièces afférentes.</li> </ul>	<p>Unanimité  <b>Votants : 37</b>  <b>Pour : 37</b>  Eric  <b>VAILLAUT</b>  ne prenant pas part au vote</p>
10	CISPD	<p>Convention portant coopération avec l'Association Sauvegarde de l'Enfant et de l'Adolescent de la Savoie (SEAS), la ville de Saint-Jean-de-Maurienne et la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan</p> <p><i>Rapporteur :</i> Jean-Paul MARGUERON</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>APPROUVE</b> les termes de la Convention tripartite, entre la Ville de Saint-Jean-de-Maurienne, l'association de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de la Savoie, et la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan, dans le cadre du CISPD ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> Monsieur le Président à signer ladite convention et toutes les pièces afférentes.</li> </ul>	<p>Unanimité  <b>Votants : 38</b>  <b>Pour : 38</b></p>

À Saint-Jean-de-Maurienne, le 26 janvier 2023

Jean-Paul MARGUERON

Président de la 3CMA

